Nos conditions générales de vente :

Hôtel :
- Pour les séjours de 1 à 2 nuits maximum : la réservation ne devient définitive qu'à réception de l'acompte égal à 50 % du montant total du séjour.

- Pour les séjours de 3 nuits et plus : la réservation ne devient définitive qu'à réception de l'acompte égal à 30 % du montant total du séjour.

Annulation possible, sans frais, jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée.
Pour toute annulation à moins de 30 jours avant la date d'arrivée, les arrhes versées seraient conservées par l'hôtel.

Résidence et chalet La Griotte :
Toute réservation ne devient définitive qu'à réception de l'acompte égal à 30 % du montant total du séjour.
Le solde est à verser 1 mois avant votre arrivée.
Annulation possible, sans frais, jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée.
Pour toute annulation à moins de 30 jours avant la date d'arrivée, les arrhes versées ainsi que le solde du séjour seraient conservées par l'hôtel.

No-show :
En cas d'annulation le jour-même de l'arrivée prévue ou en cas de non-présentation, et en l'absence d'annulation préalable dans les conditions prévues ci-dessus : 100 % du séjour sera prélevé sur la carte bancaire du client (sous déduction de l'acompte déjà versé).

Check-in / Check-out :
Jour d'arrivée : les chambres de l'hôtel sont disponibles à partir de 15h00.
Les appartements et le chalet La Griotte sont disponibles à partir de 17h00.
Pour une arrivée tardive, après 20h00, merci de nous contacter afin que nous puissions organiser votre arrivée.

Jour du départ, les hébergements doivent être libérés avant 10h00.

Animaux :
Seuls sont acceptés les animaux de petites tailles, tenus en laisse et la condition de ne pas les laisser seuls dans les chambres. Ils ne sont toutefois pas admis dans la salle de restaurant. En cas de non-respect de l'une quelconque de ces obligations, l'hôtel se réserve le droit de mettre fin au séjour à tout moment, en facturant la totalité du séjour.
Supplément : 15 € par nuit et par animal.

Extras :
Les petits déjeuners, boissons et tous les extras seront payés en fin de séjour.
La taxe de séjour sera facturée en sus, en fin de séjour.